DLP 14-12-78 015110

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. n° 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique n° 130 (24ème envoi)- 12 décembre 1978.-

GRANDES CULTURES - COLZA.

- Desherbage en post-levée : les principales caractéristiques des spécialités actuellement homologuées sont relevées dans le tableau ci-après :

Matières actives (spécialités)	Doses de matière active en g/ha	Observations
carbétamide (LEGURAME P. M.)	2 000	- Utiliser la formulation poudre mouillable. - Traiter pendant le repos végétatif. - Rémanence de trois mois environ. - Bon antigraminées, action limitée sur dicotylédones. Cette faiblesse peut être en partie réduite en ajoutant 160 g/ha de diuron (Karmex).
propyzamide (KERB 50)	750	- Traiter au stade 3-4 feuilles du colza. - Rémanence quatre mois environ. - Bonne action sur graminées, efficace sur véroniques et mourons.
propyzamide + diuron (KERB ULTRA)	500 + 160	- Traiter à partir du stade 4 feuilles vraies du colza, 5 et 6ème naissantes. - Efficacité identique au Kerb 50 avec, en outre, une action partielle sur sanves, ravenelles, matricaires lorsque celles-ci sont au stade 3-4 feuilles.
alloxydime sodium (FERVIN)	750	- Nouvelle spécialité possédant une bonne action sur graminées et repousses de céréales (sauf pâturin) du stade 3 feuilles à plein tallage. - Bonne sélectivité vis-à-vis du colza à partir du stade 3-4 feuilles vraies.
dalapon (nombreuses spécialités)	2 500	- Traitement à partir du stade 2-3 feuilles vraies et tôt en saison, car ce produit sensibilise le colza au froid. Efficace sur graminées uniquement, augmenter un peu la dose (3 000 g/m.a./ha) contre ray-grass et repousses de céréales.
T. C. A. (Nomb. Sp.)	8 000	- Traiter au stade 3-4 feuilles vraies du colza. Peu rémanent. Efficace sur vulpin ayant 1 à 3 feuilles.
carbétamide + dimefuron (PRADONE T.S.)	1 750 + 875	- Utiliser au stade 5-6 feuilles vraies du colza. Même efficacité que le Legurame, avec en plus une action sur véroniques, coquelicots, stellaires, plus irrégulier sur matricaires et gaillets (la fabrication de cette spécialité est arrêtée).
benzoylprop-étyl (SUFFIX 20)	1 000	- Traiter à partir du début montaison du colza. Spécialité spécifique de la folle-avoine.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
C.P.P.A.P. - n° 532 A.D.

P.1.117

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement au Bulletin technique de la Station d'Avertissements se termine le 31 décembre (1).

Aussi, afin d'éviter toute interruption dans le service de votre abonnement, nous vous demandons de le renouveler, <u>le plus rapidement possible</u>.

Les tarifs, pour l'année 1979, sont fixés ainsi :

- <u>Abonnement ordinaire</u> (Bulletin technique et Phytoma). . : 60 F.

- <u>Abonnement collectif</u>, selon l'une des possibilités ci-après :

1.- Envoi à une même adresse (plusieurs exemplaires du bulletin technique sous une même enveloppe et un seul exemplaire de Phytoma) . . . . : 60 F + 40 F par exemplaire supplémentaire du bulletin.

2.- Envoi à plusieurs adresses (un bulletin technique à chaque adresse et un seul exemplaire de Phytoma à l'une des adresses au choix). . . . . : 60 F + 50 F par adresse supplémentaire.

3.- Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements (un bulletin technique de chaque Station et un seul exemplaire de Phytoma). . . . . : 60 F + 50 F par Station supplémentaire.

Les versements sont à effectuer :

- <u>soit par chèque postal</u>, libellé exclusivement à :

SOUS-REGISSEUR RECETTES DIRECTION DEPARTEMENTALE AGRICULTURE HAUTE-GARONNE
C.C.P. n° 8612.11 R. TOULOUSE.

- <u>soit par chèque bancaire</u>, établi exclusivement à l'ordre de :

SOUS-REGISSEUR RECETTES DIRECTION DEPARTEMENTALE AGRICULTURE HAUTE-GARONNE
B.P. n° 20 - 31130 BALMA.

*
* *
*

(1) Ne pas tenir compte de cette note si vous êtes abonné depuis le 1er juillet 1978 ou si vous êtes abonné par une maison de produits.